

VÉRIFICATION DU STATUT DE MUTUELLE À MISSION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
N° 2025_0126_v1

NOM DE LA MUTUELLE À MISSION

MUTUALE
6 RUE GALILEE,
41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR
France
<https://mutuale.fr>
Mail : m.deshayes@mutuale.fr

OBJET DE L'AVIS

Avis de vérification de la qualité de mutuelle à mission

PERIMETRE

Mutuale – SIREN : 775 369 887

DATE ET PÉRIODE COUVERTES

MUTUALE a modifié ses statuts **le 20 juin 2024** afin d'intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de mutuelle à mission.

Le rapport de mission couvre l'exercice **du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

La vérification a eu lieu entre le **15 décembre 2025 et le 30 janvier 2026**. L'audit sur site de Mutuale a eu lieu le 20 et 21 janvier 2026. Nous sommes dans le cadre d'un premier audit de vérification.

TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION EN CE QUI CONCERNE L'AVIS

Ethics Group, Organisme Tiers Indépendant, accrédité par le COFRAC, selon le référentiel ISO 17029 :2019, sous le N° 3-1899 à procéder aux vérifications de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux. La portée de l'accréditation et sa validité peuvent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION

ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen
31700 BLAGNAC Tél : 05.61.16.38.28 - www.ethics-group.com

CONCLUSIONS

La vérification s'est déroulée dans de bonnes conditions de sincérité et de transparence. La phase préparatoire impliquant un échange documentaire a permis de fluidifier et d'orienter l'audit. Des entretiens ont été menés, de nombreux éléments de preuves ont été collectés en amont et durant l'audit, matérialisant l'impact de la mission de Mutuale.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendu des travaux, et des éléments que nous avons collectés, rien n'est venu à notre attention qui remette en cause le respect, par la mutuelle, des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'aucune circonstance extérieure, à notre connaissance, susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs n'a été identifiée sur la période couverte.

Les points suivants ont été vérifiés :

Conformité administrative et légale :

- Les statuts légaux de Mutuale font mention :
 - d'une raison d'être (art L.210-10 §1)
 - des objectifs sociaux et environnementaux (art L.210-10 §2)
 - des modalités de suivi de l'exécution de la mission (art L.210-10 §3)
 - La date du premier audit est conforme à la loi (18 mois maximum après le dépôt des statuts pour une mutuelle de plus de 50 salariés).
- o La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission.
- o Le rôle et l'implication du Comité de Mission est conforme à la loi.
- o Les résultats rejoignent les objectifs statutaires de Mutuale suivants :
- Objectif statutaire 1 : «*Impliquer nos adhérents dans la vie de la mutuelle en créant des rituels d'échanges et de partage.*»
 - Objectif statutaire 2 : «*Développer notre stratégie et mettre en valeur nos différences pour être reconnu comme l'acteur de la protection de la santé sur nos territoires.*»
 - Objectif statutaire 3 : «*Engagement Responsable ; Poursuivre nos engagements éthiques et responsables, Maitriser les impacts sociaux et environnementaux dans le fonctionnement quotidien de la mutuelle.*»
 - Objectif statutaire 4 : «*Maintenir une vie démocratique locale dynamique pour orienter et organiser la gestion de la mutuelle dans le seul intérêt des adhérents, Œuvrer au dynamisme des territoires et à l'ancrage local de Mutuale en intervenant, au plus près de la population, par le biais de partenariats et d'actions de prévention, de solidarité, d'éducation populaire.*»

- Objectif statutaire 5 : « Garantir une équité de traitement dans le respect des droits de l'Humain en appliquant nos valeurs mutualistes en interne et en externe. »

Le fait que, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que l'entité n'a pas mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts. De même, rien n'est venu à notre attention qui laisserait penser que la mission ne serait pas alignée avec le modèle d'affaire de l'entité.

Par conséquent, aucun élément recueilli ne remet en cause le fait que Mutuelle respecte à ce stade tous les objectifs sociaux et environnementaux, en cohérence avec sa raison d'être et son activité,

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs pour l'entité.

- A ce stade de maturité, un travail de fond est à effectuer concernant la définition des indicateurs de suivi de la mission et leur exploitation / objectivation dans le cadre du pilotage de la mission. Une trajectoire moyen/long terme de ces indicateurs devrait être décrite afin de refléter l'ambition de MUTUALE et d'améliorer le pilotage de la mission. Il serait également intéressant de les inclure dans des rituels existants de la mutuelle afin de renforcer le pilotage de la mission et permettre ainsi au modèle de mission de devenir un outil de pilotage stratégique de MUTUALE.
- A ce stade de maturité, de manière globale, les indicateurs ne sont pas orientés vers l'impact réel de la mission. Il serait intéressant d'initier un travail sur ce sujet afin de matérialiser l'impact de la mission de MUTUALE. (à titre d'illustration : renoncement au soins évités, indicateur d'accès aux soins, kg CO2 annuel évité, % achat ESS locaux...).
- Concernant le fonctionnement du comité de mission, il serait intéressant d'étoffer les parties prenantes externes afin d'amplifier le challenge et l'impact de la mission du MUTUALE. Mettre un place un suivi des recommandations du comité ainsi que des comptes rendus systématiques des réunions du comité.
- Rapport RSE et rapport de mission pourrait être fusionnés afin d'éviter les éventuelles incohérences, de diminuer la charge de rédaction et pour obtenir une vue unique et globale des actions de MUTUALE.
- Valoriser et suivre l'ensemble des actions menées dans le cadre de l'objectif statutaire 4 : « Maintenir une vie démocratique locale dynamique pour orienter et organiser la gestion de la mutuelle dans le seul intérêt des adhérents, œuvrer au dynamisme des territoires et à l'ancrage local de Mutuale en intervenant, au plus près de la population, par le biais de partenariats et d'actions de prévention, de solidarité, d'éducation populaire.» Le rapport de mission audité ne couvrant qu'une partie des actions réalisées sur le terrain.
- Concernant l'objectif statutaire 1 : « Impliquer nos adhérents dans la vie de la mutuelle en créant des rituels d'échanges et de partage. », les objectifs opérationnels se cantonnent à des enquêtes de satisfactions et des formations d'accès à l'information numérique. Il serait intéressant de regrouper au sein de cet objectif statutaire un objectif opérationnel relatif aux rencontres régulières qui sont réalisées avec les adhérents afin de répondre à la formulation « rituels d'échanges ».

Nous notons également les points forts significatifs suivant :

- La co-construction de la raison d'être et des objectifs statutaires avec le conseil d'administration et les salariés.
- Les objectifs opérationnels sont clairs, concrets, et alignés avec le cœur de métier de Mutuale, ce qui donne un axe précis à la mutuelle et ses salariés pour réaliser ses actions.
- L'appropriation de la mission par les collaborateurs Mutuale.
- La structuration du rapport de mission – incluant notamment un avis du comité de mission pour chacun des objectifs statutaires.
- Objectivation des salariés en lien avec certaines actions des objectifs opérationnels, démontrant l'intégration de la mission au sein du fonctionnement de la mutuelle.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- De constituer a minima un Comité de Mission chargé d'établir annuellement un rapport ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport de mission ;
- De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission. Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le Programme de vérification 2025_0126 transmis à la MUTUALE.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis de MUTUALE a été validée via un entretien interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- que toutes les activités de vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programme
- que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées
- que les constats significatifs ont été identifiés et documentés

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 15 décembre 2025 et le 30 janvier 2026 sur une durée totale d'intervention d'une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 13 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- **54%** Direction/fonction management
- **15%** fonction opérationnel
- **23%** fonction support
- **8%** Clients / Partenaires

Cet échantillonnage « 360° » a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations permettant d'évaluer l'appropriation et l'impact de la mission de MUTUALE.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- o D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2^e de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

- o D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

- o Nous avons collecté **un ensemble documentaire complet mis à disposition par MUTUALE À MISSION comprenant :**

- Situation au répertoire SIREN au 04 février 2026
- Statuts légaux mis à jour au 20 juin 2024
- Rapport de mission couvrant l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Preuves d'impact positif de la mission au travers de différentes documentations

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

- o Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o les informations collectées
- o la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquises de l'existence d'objectifs opérationnels, de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental. Nous avons vérifié, par échantillonnage, si les objectifs opérationnels ont été atteints par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- o Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport de mission ;

- o Nous nous sommes enquises de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Comité de Mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- o Nous nous sommes enquises auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- o Nous avons vérifié la présence dans le rapport de mission d'actions cohérentes avec les objectifs opérationnels ;

- o Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- o Nous avons vérifié la fiabilité par échantillonnage de ces objectifs opérationnels et, notamment nous avons :
 - vérifié que ces objectifs opérationnels couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de mutuelle à mission.
- o Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la mutuelle MUTUALE pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, à la suite du premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Mutuelle de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Mutuelle de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 04/02/2026



Représentant de l'**Organisme Tiers Indépendant ETHICS GROUP**
Thierry PEDELOUP